

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CHER PORTANT SUR L'ANNEE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Cher est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2020, pour la 3^{ème} année consécutive, le nombre de dossiers déposés est en recul (684 dossiers contre 974 l'an passé). Ce repli est plus important dans le Cher (-29,8%) que dans la région (-22,6%) et qu'en France (-24%). Un grand creux de dépôts de dossiers a été observé lors du premier confinement, sans effet de rattrapage ensuite des dossiers qui n'avaient pas été déposés au printemps.

La part des redépôts (52,9%), en augmentation par rapport à 2019, est plus élevée que celle constatée au niveau régional (47,9%) et national (44,3%).

Recevabilité et orientation

Le taux d'irrecevabilité (4%), en recul par rapport à l'an passé (6%), est légèrement supérieur à la moyenne régionale (3%) et est identique à la moyenne nationale. 60% des dossiers irrecevables comportent un bien immobilier.

La proportion des dossiers recevables comportant une résidence principale est plus forte dans le Cher (20,4%) que dans région (14,3%) et qu'en France (10,2%).

Le nombre de dossiers orientés (707) s'inscrit en baisse de 23,4% par rapport à 2019, en raison de la diminution du nombre de dépôts. Parmi ces dossiers, près de la moitié (46,7%) présente une capacité de remboursement négative et ne comporte pas de bien immobilier.

La part des dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire s'établit à 37,1%, en légère baisse par rapport à 2019 (39,2%). Cette part est inférieure à la moyenne régionale (39,1%) et nationale (43,4%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion de plans conventionnels (dossiers avec bien immobilier) dans les dossiers traités est de nouveau en hausse : 19,7% contre 15,4% en 2019 et 11% en 2018. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne régionale (13,9%) et nationale (9%). Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent 37,5% des dossiers traités. La part des mesures imposées suite rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans les dossiers traités (33,7% contre 35% l'an passé), est inférieure à la moyenne régionale (36,2%) et nationale (39,5%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes (solutions réglant la totalité de l'endettement) progresse légèrement à 72,4% mais reste inférieur à la moyenne régionale (73,3%) et nationale (76,1%) en raison d'une proportion plus importante de plans conventionnels d'attente dans le département (11,4%) que dans la région (7,9%) et qu'en France (5,3%). La proportion des mesures imposées d'attente (7,5%), de nouveau en recul, est, quant à elle, plus faible qu'au niveau régional (9,3%) ou national (8,5%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal		
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 3</i>	2 réunions avec la responsable de l'UDAF et 1 action de formation auprès de la personne de l'UDAF tenant le Point Conseil Budget (approfondissement de la procédure de surendettement).
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de personnes : 18</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers auprès de l'Association Tutélaire du Cher.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de formations 2 Nombre de personnes : 42</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers (3 ^{ème} année DECESF lycée Jacques Cœur ; 3 ^{ème} année licence professionnelle Gestion de La Protection Sociale).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La vente des biens immobiliers est difficile dans les zones rurales du département même à des prix très faibles d'où de nombreux redépôts de personnes bénéficiant d'un report ou d'une suspension d'exigibilité des créances pour sortir d'une indivision ou vendre un bien immobilier.

La sortie d'une indivision est parfois difficile (par exemple du fait d'un refus d'un ex-conjoint de vendre un bien immobilier) ce qui est à l'origine d'un nouveau dépôt de dossier après un moratoire.

Pour les redépôts, le calcul de la durée légale restante est parfois délicat en raison de la difficulté de définir la durée pendant laquelle le débiteur a respecté les mesures précédentes (notamment à l'égard des créanciers non bancaires).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La variabilité des ressources est un facteur important de redépôt. Les causes sont multiples : perte d'emploi, séparation des couples, diminution des prestations sociales. Dans certains cas, des redépôts sont dus à des baisses de revenus faible et/ou temporaires. D'autres redépôts sont dus à des charges imprévues comme une réparation d'un véhicule. Dans la procédure actuelle, la possibilité de suspendre temporairement les paiements de la mesure en cours n'existe pas, ce qui éviterait des redépôts.

Difficultés pour de nombreux débiteurs pour comprendre la procédure. L'intervention des travailleurs sociaux est importante pour aider à remplir les dossiers, faciliter la compréhension du déroulement de la procédure.

Difficultés pour les débiteurs d'avoir les coordonnées des créanciers, notamment lorsque ces derniers ont confié leurs créances à des sociétés de recouvrement, pour pouvoir mettre en place des mesures d'apurement des dettes, ce qui provoque parfois des redépôts.

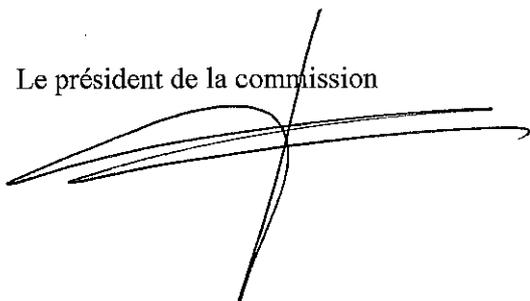
Des dettes sont fréquemment ajoutées en cours de procédure car le recensement de l'exhaustivité des dettes lors du dépôt est compliqué dans certains cas, même lorsque le débiteur est accompagné d'un travailleur social. Difficultés pour les débiteurs d'indiquer toutes les caractéristiques de leurs dettes (date, objet...)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

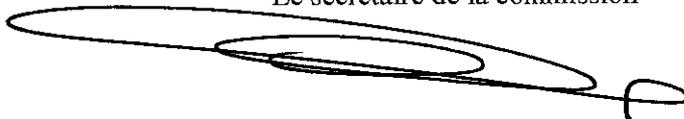
Difficultés liées aux cessions de créances. Des chargés de recouvrement poursuivent parfois les débiteurs après la recevabilité, bien que la dette ait été déclarée à 0.

Date : 18 février 2021

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	974	684	-29,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,74%	52,94%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,37%	11,08%	
Dossiers décidés recevables par la commission	908	695	-23,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	20,26%	20,43%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	62	35	-43,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	48,39%	60,00%	
Dossiers orientés par la commission	923	707	-23,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,91%	46,68%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,22%	37,06%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,76%	0,42%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,02%	62,52%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1058	851	-19,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,95%	4,58%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,86%	4,11%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,97%	33,73%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,76%	0,35%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	15,41%	19,74%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,28%	8,34%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	8,13%	11,40%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,05%	37,49%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27,88%	29,96%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,31%	14,57%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,17%	7,52%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	70,89%	72,39%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	20	12	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	15	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	CHER	CENTRE-VAL DE LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	3%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	34%	36%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	20%	14%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37%	40%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72%	73%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CHER	Dettes financières	27 641	583	2 829	85,1%	83,2%	21 189	4,0
	dont dettes immobilières	15 314	167	267	47,1%	23,8%	83 952	1,0
	dont dettes à la consommation	11 904	523	2 179	36,7%	74,6%	12 643	3,0
	dont autres dettes financières	424	303	383	1,3%	43,2%	822	1,0
	Dettes de charges courantes	2 797	544	2 406	8,6%	77,6%	3 269	4,0
	Autres dettes	2 041	355	708	6,3%	50,6%	1 489	1,0
	Endettement global	32 479	701	5 943	100,0%	100,0%	21 060	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CENTRE-VAL DE LOIRE	Dettes financières	188 372	4 131	19 828	78,5%	83,9%	17 755	4,0
	dont dettes immobilières	97 473	1 002	1 696	40,6%	20,3%	87 966	1,0
	dont dettes à la consommation	86 949	3 615	15 352	36,2%	73,4%	13 838	3,0
	dont autres dettes financières	3 950	2 205	2 780	1,6%	44,8%	782	1,0
	Dettes de charges courantes	24 866	3 845	15 666	10,4%	78,1%	3 411	3,0
	Autres dettes	26 751	2 612	5 536	11,1%	53,0%	1 750	2,0
	Endettement global	239 989	4 926	41 030	100,0%	100,0%	20 285	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

